

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

14 décembre 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
14 décembre 2021

Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Incidence
(nouveaux cas
pendant une
semaine)

Evolution du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2020

Semaine 46 : 357 ▼	Semaine 50 : 153 ↗
Semaine 47 : 177 ▼	Semaine 51 : 191 ↗
Semaine 48 : 141 ▼	Semaine 52 : 169 ▼
Semaine 49 : 135 ▼	Semaine 53 : 181 ↗

2021

Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 18 : 178 ▼	Semaine 35 : 267 ▼
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 19 : 98 ▼	Semaine 36 : 169 ▼
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 20 : 89 ▼	Semaine 37 : 120 ▼
Semaine 4 : 258 ▼	Semaine 21 : 59 ▼	Semaine 38 : 73 ▼
Semaine 5 : 232 ▼	Semaine 22 : 44 ▼	Semaine 39 : 70 ▼
Semaine 6 : 240 ↗	Semaine 23 : 22 ▼	Semaine 40 : 49 ▼
Semaine 7 : 221 ▼	Semaine 24 : 11 ▼	Semaine 41 : 40 ▼
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 25 : 11 →	Semaine 42 : 51 ↗
Semaine 9 : 221 ▼	Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 43 : 56 ↗
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 44 : 72 ↗
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 45 : 106 ↗
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 46 : 201 ↗
Semaine 13 : 483 ↗	Semaine 30 : 407 ↗	Semaine 47 : 350 ↗
Semaine 14 : 404 ▼	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 48 : 594 ↗
Semaine 15 : 397 ▼	Semaine 32 : 484 ↗	Semaine 49 : 834 ↗
Semaine 16 : 364 ▼	Semaine 33 : 483 ▼	
Semaine 17 : 275 ▼	Semaine 34 : 364 ▼	

○ Point de situation
épidémiologique

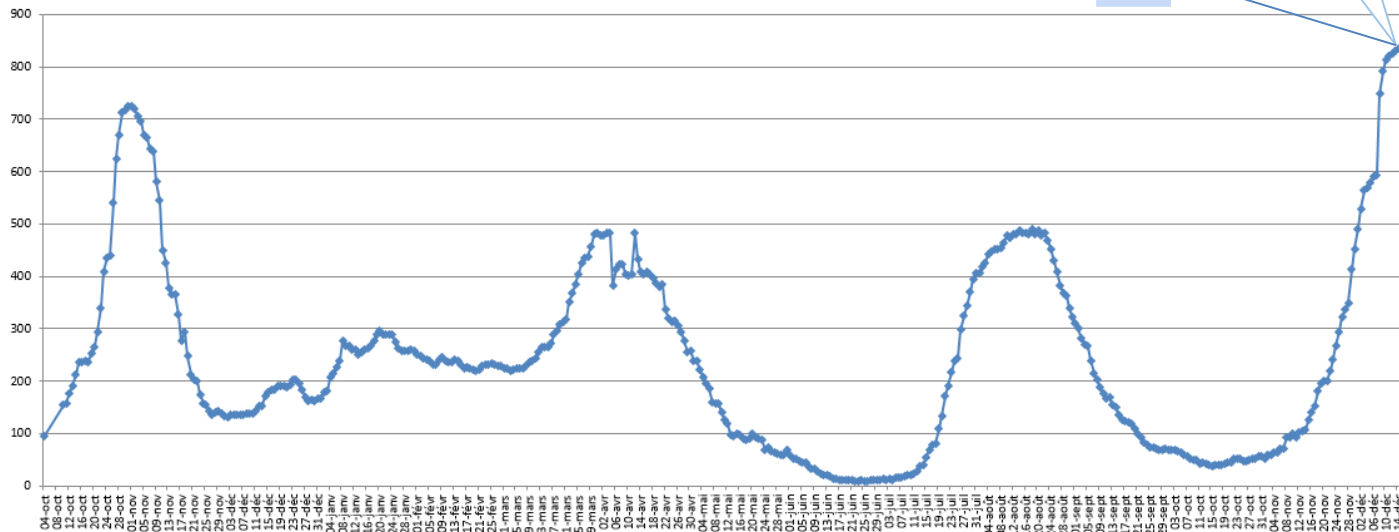
○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Courbe Taux d'incidence Vaucluse (14/12/2021)

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

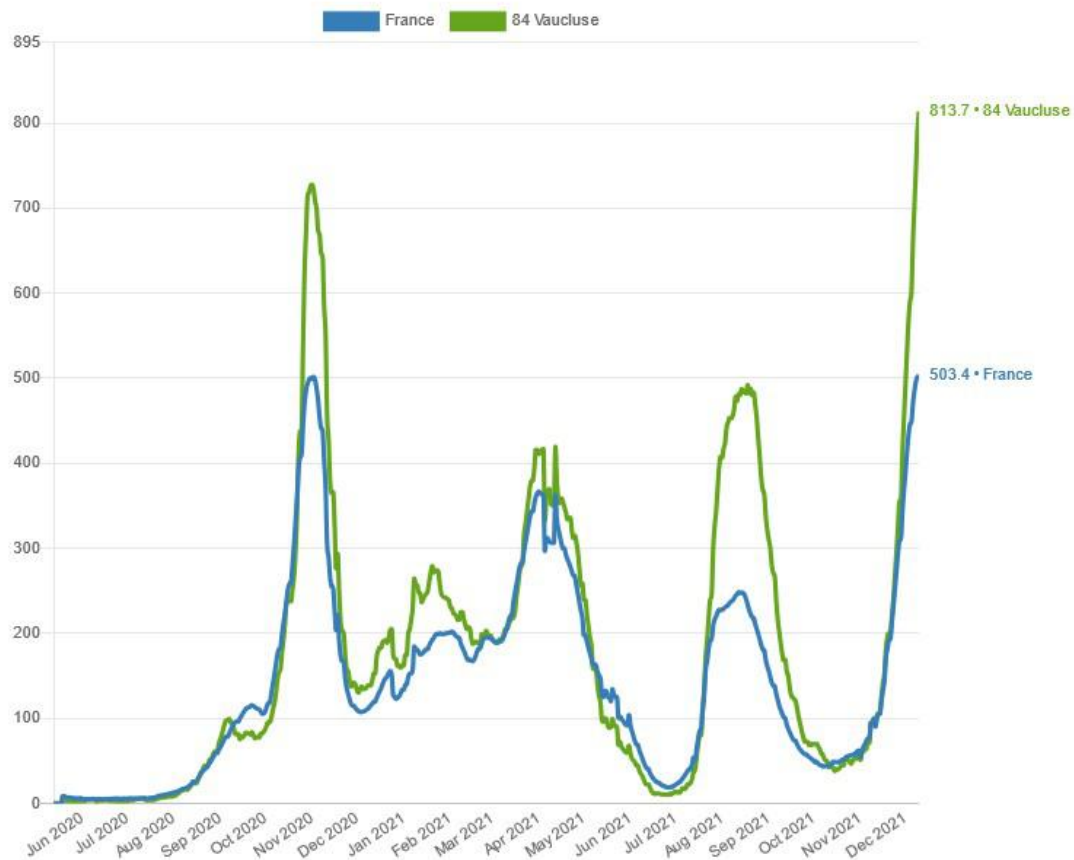


COVIDTRACKER

Taux d'incidence

Nombre de cas par semaine pour 100 000 habitants. Par date de prélèvement (J-3).

COVIDTRACKER



Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie



COVIDTRACKER

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 84



Lecture : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 13 décembre - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France

Point de situation
épidémiologique

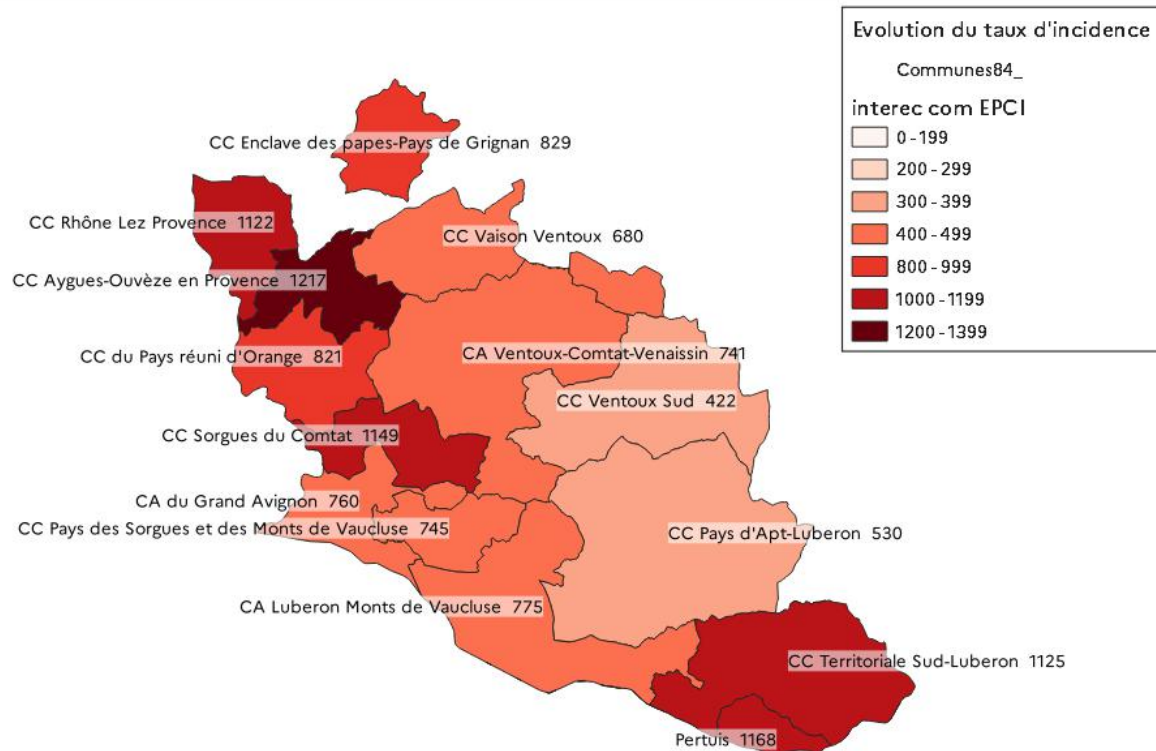
Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Cartographie du taux d'incidence par EPCI

Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 06 au dimanche 12 décembre 2021



Taux d'incidence départemental pour la semaine 49 : 834

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

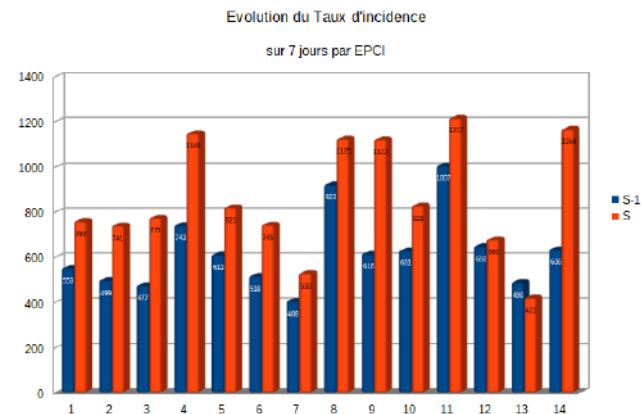
Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Les chiffres par EPCI

Période analysée : 2021-12-06 - 2021-12-12 / Semaine 49		TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
Département	EPCI	TEST	POS	INC	TX PC	TEST	POS	INC	TX PC
84 - Vaucluse	CA du Grand Avignon (COGA)	15360	1471	760	9,6	1991	160	391	8,0
84 - Vaucluse	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	5566	516	741	9,3	778	60	354	7,7
84 - Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse	4677	430	775	9,2	630	48	361	7,6
84 - Vaucluse	CC des Sorgues du Comtat	5483	567	1149	10,3	597	56	539	9,3
84 - Vaucluse	CC du Pays Réuni d'Orange	3671	368	821	10,0	397	46	461	11,5
84 - Vaucluse	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	2662	249	745	9,4	359	25	324	7,1
84 - Vaucluse	CC Pays d'Apt-Luberon	1879	157	530	8,4	323	34	396	10,4
84 - Vaucluse	CC Territoriale Sud-Luberon	2604	282	1125	10,8	304	28	509	9,2
84 - Vaucluse	CC Rhône Lez Provence	2087	269	1122	12,9	288	36	673	12,6
84 - Vaucluse	CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	1894	191	829	10,1	270	26	413	9,6
84 - Vaucluse	CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	2216	236	1217	10,7	189	24	611	12,9
84 - Vaucluse	CC Vaison Ventoux	1205	114	680	9,5	197	11	221	5,7
84 - Vaucluse	CC Ventoux Sud	546	40	422	7,3	78	5	236	6,6
84 - Vaucluse	Pertuis	2302	237	1168	10,3%	258	26	586	10,0%

EPCI		Evolution du Tx d'incidence sur 7 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	37,43 %	↗
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	48,50 %	↗
3	CA Luberon monts de Vaucluse	62,47 %	↗
4	CC des Sorgues du Comtat	54,64 %	↗
5	CC du Pays Réuni d'Orange	33,93 %	↗
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	43,82 %	↗
7	CC Pays d'Apt-Luberon	29,90 %	↗
8	CC Territoriale Sud Luberon	21,89 %	↗
9	CC Rhône Lez Provence	82,14 %	↗
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	31,38 %	↗
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	20,85 %	↗
12	CC Vaison Ventoux	4,62 %	↗
13	CC Ventoux Sud	-13,88 %	↘
14	Pertuis	83,65 %	↗



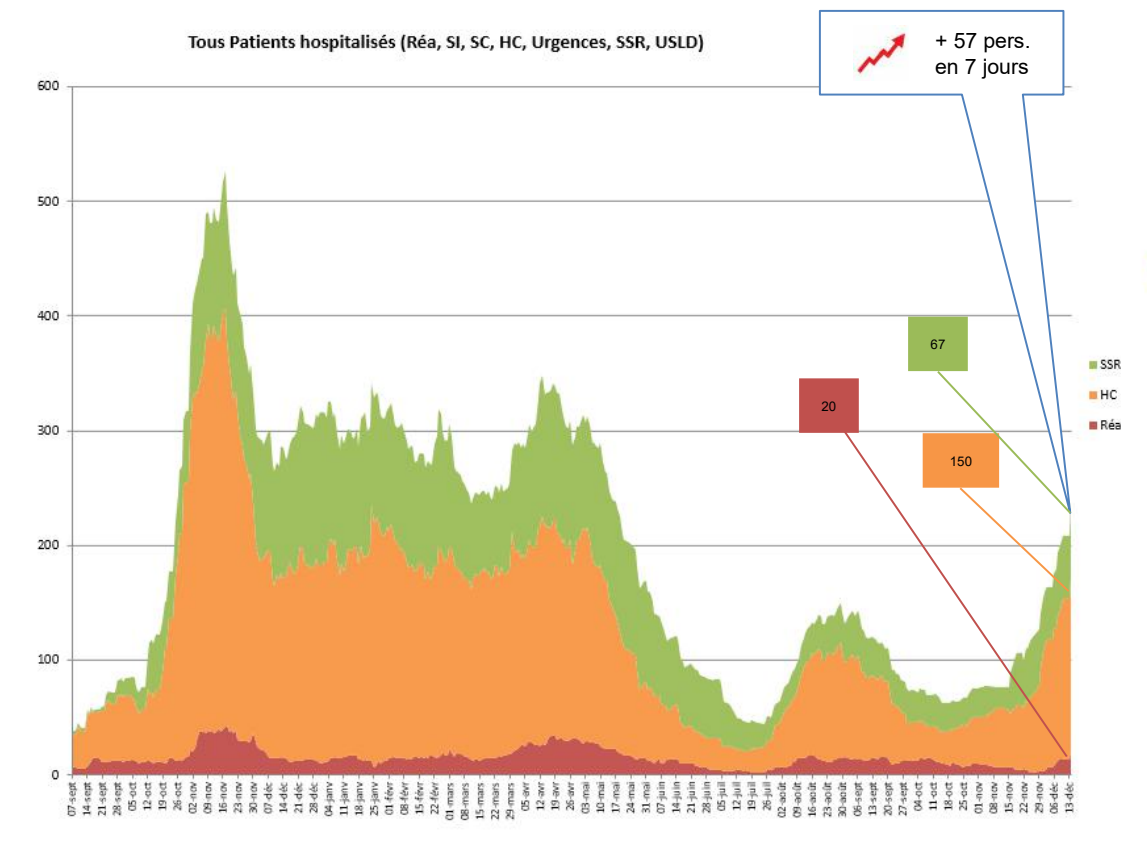
Point de situation épidémiologique (Semaine 49)

Données arrêtées sur les extractions réalisées le
14/12/2021 à 09h40

**Rappel : Le pic du nombre de personnes
hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre
2020, avec 526 personnes hospitalisées.**

Aujourd'hui 237 personnes sont hospitalisées
dont :

- **20** en réanimation et soins intensifs (moyenne
d'âge 66 ans, 1 patient vacciné)
→ + 9 personnes en 7 jours ;
- **150** en hospitalisation conventionnelle
→ + 32 personnes en 7 jours ;
- **67** en soins de suite et réadaptation
→ + 16 personnes en 7 jours ;



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

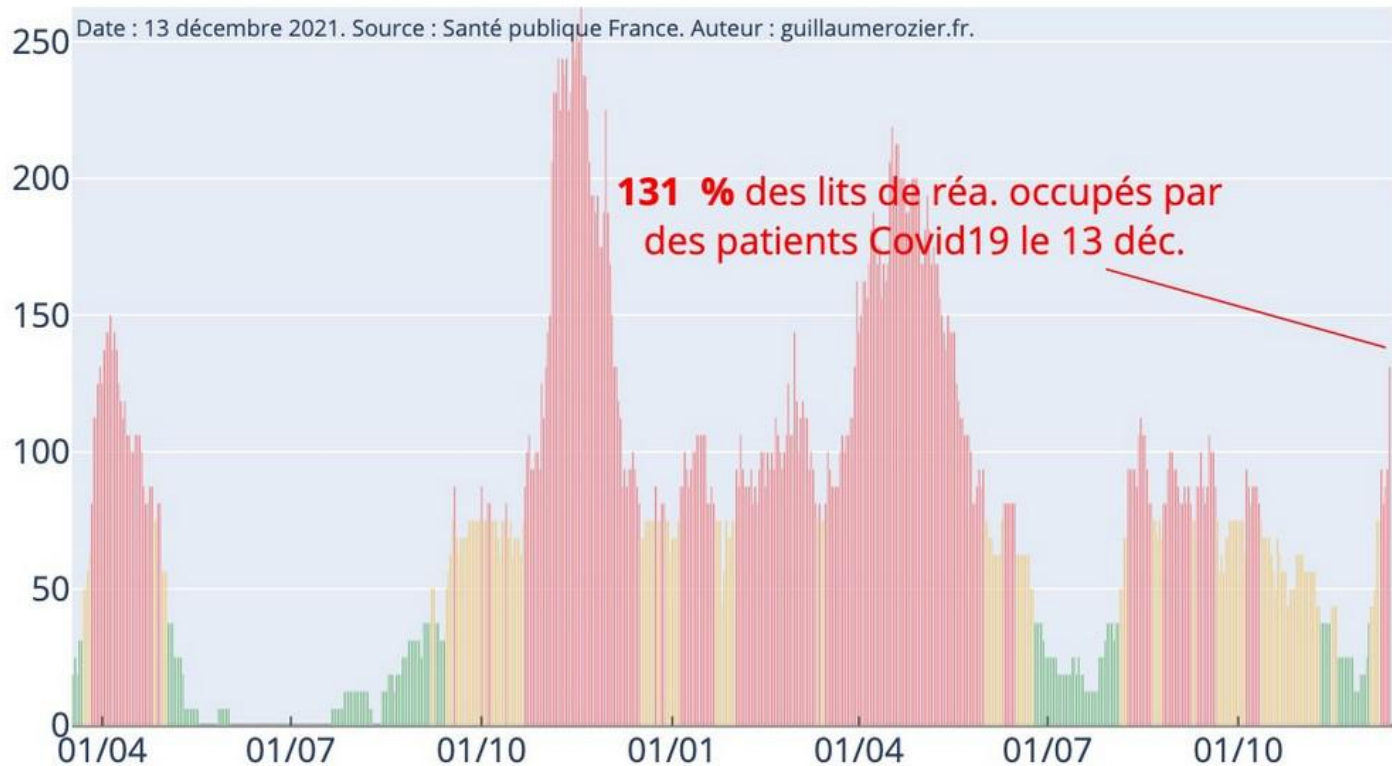
○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie



COVIDTRACKER

Occupation des réa. par les patients Covid19 - Vaucluse

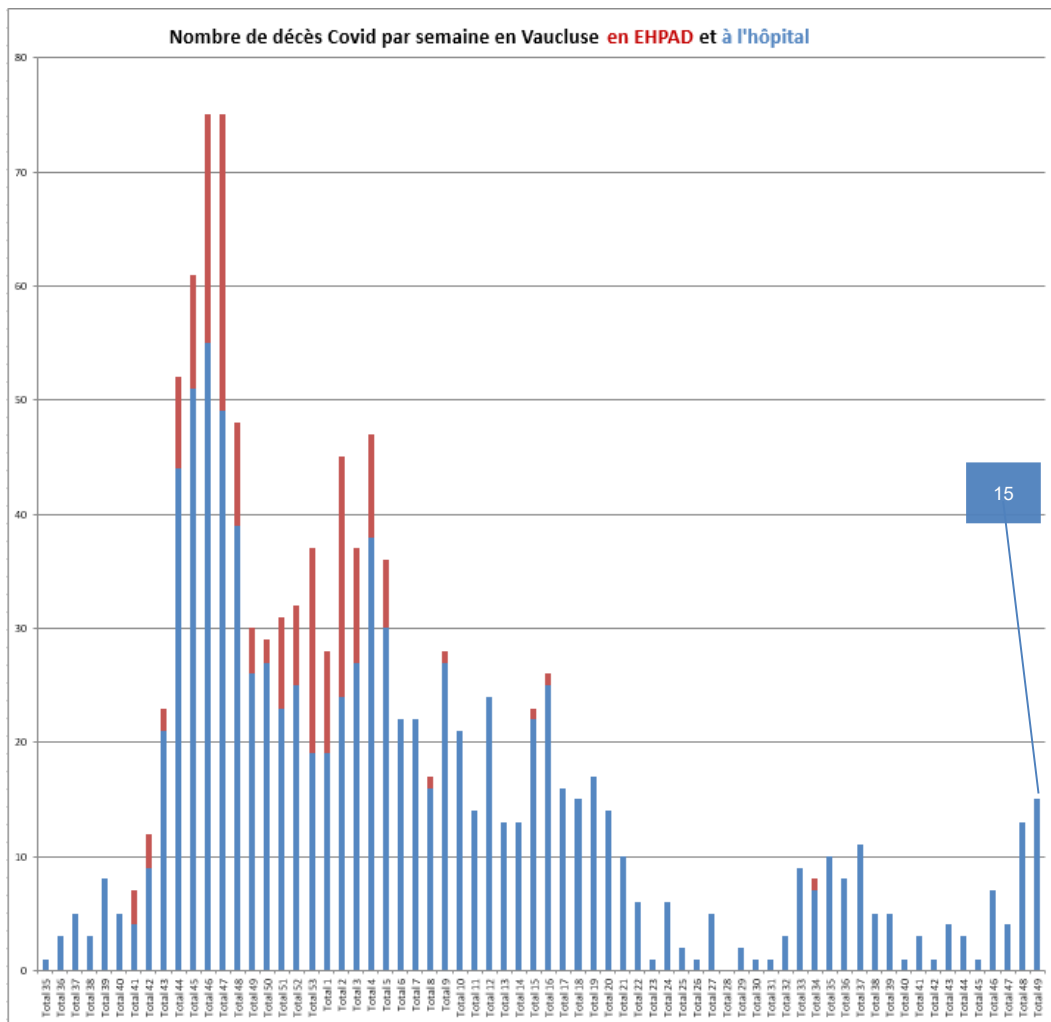


Point de situation épidémiologique (semaine 49)

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 14/12/2021 à 10h00*

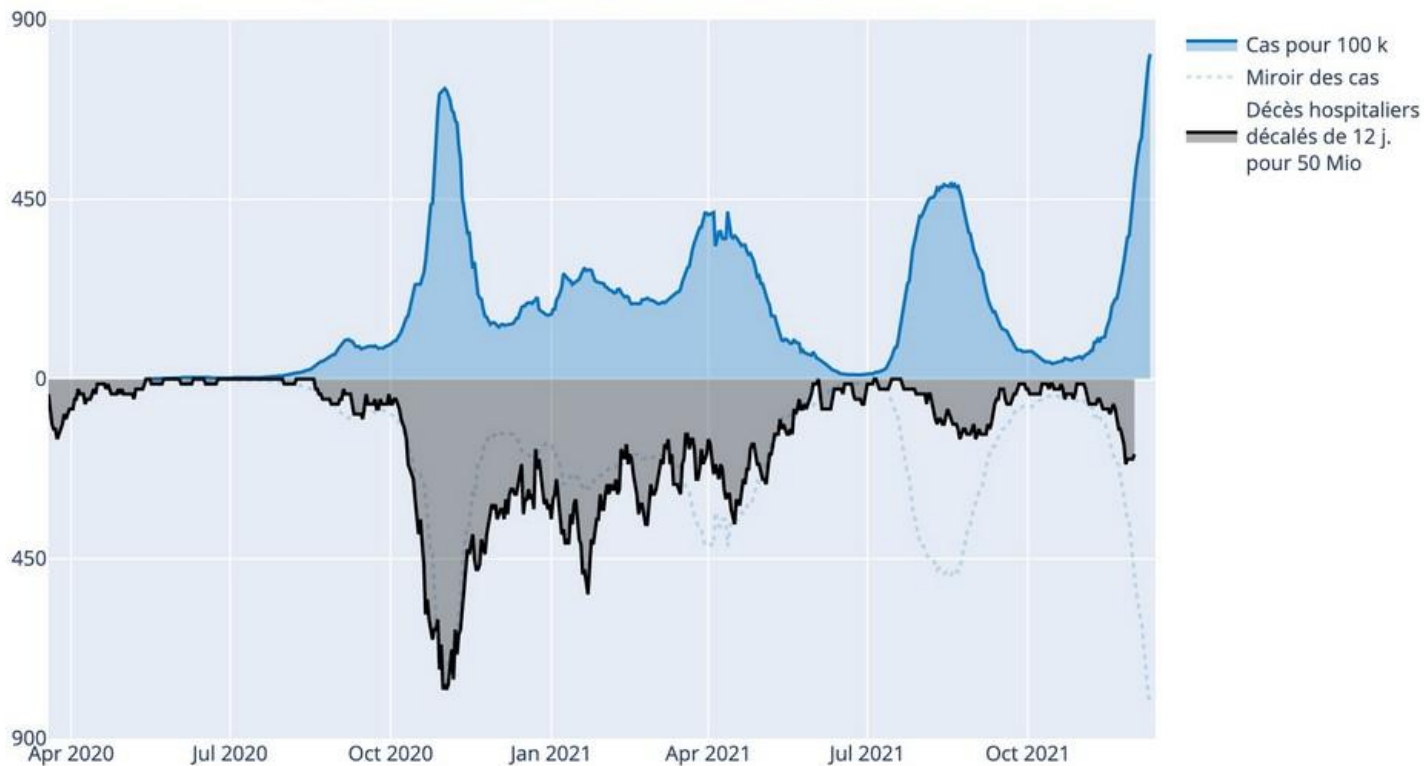
1 202 décès en tout depuis le
début de l'épidémie :

- **1 016 décès au total à l'hôpital**, dont 15 la semaine 49 ;
- **186 en EHPAD**, (données S49 en cours de consolidation)



Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants
13 décembre 2021 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

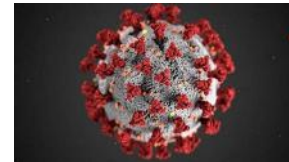
○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

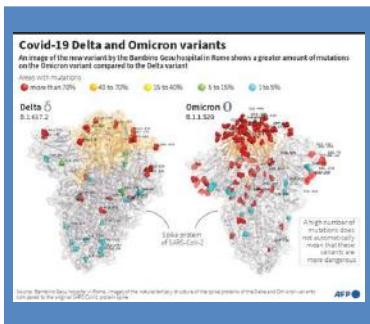
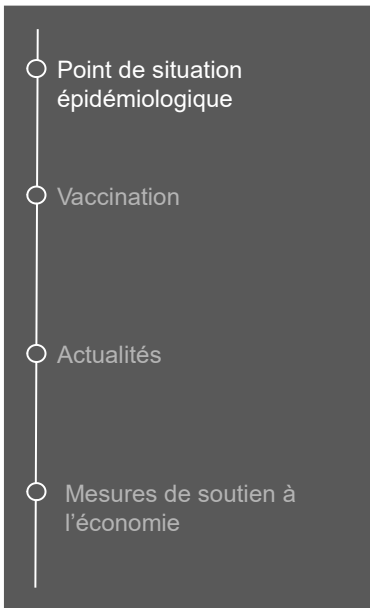


COVIDTRACKER

Arrivée sur le territoire du variant OMICRON : au 8 décembre, 32 cas répertoriés en France



- Niveau de transmission élevé voir très élevé y compris dans un contexte de population doublement vaccinée
- Contagiosité identique voire supérieure à celle du variant Delta
- Échappement immunitaire vis à vis de l'immunité acquise et dans une certaine mesure post-vaccinale
- Les vaccins actuels auront une efficacité diminuée mais devrait cependant continuer à limiter le risque de forme sévère et grave
- Il convient de prévenir l'apparition de clusters géants dans cette phase où la circulation du variant est encore limitée.



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Activité de la
cellule
territoriale
d'appui à
l'isolement
(CTAI)

L'isolement des personnes positives et de leurs contacts est au cœur de la stratégie « *Tester - Alerter-Protéger* » .

L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

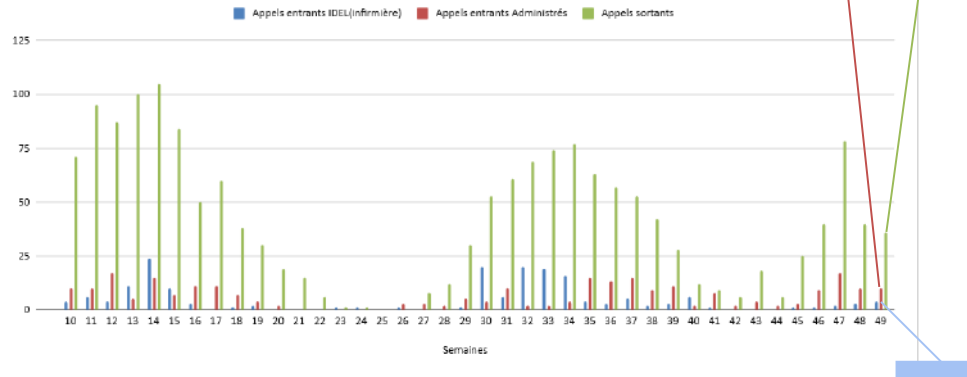
Dans le Vaucluse, cette plateforme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* » et est joignable aux numéros suivants :

04 88 60 52 60

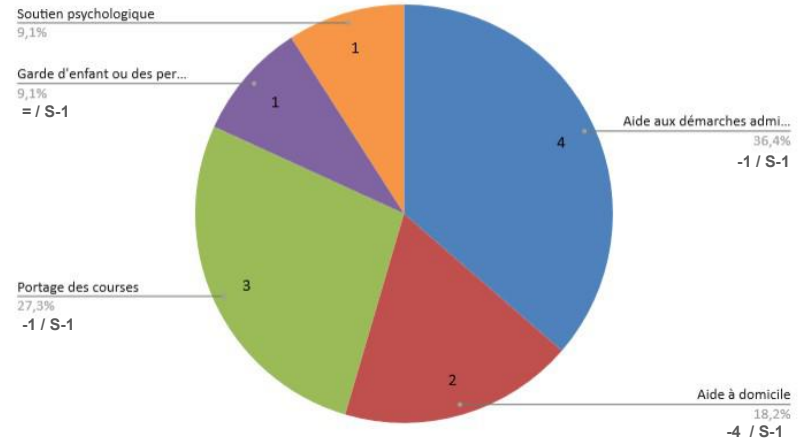
OU

04 88 60 52 46

SUM de Appels entrants
IDEL
(infirmière), SUM de Appels entrants



Semaine 49 - Appui à l'isolement - Demandes formulées



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
14 décembre 2021

VACCINATION



Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

ÉTAT DES
LIEUX



VACCINATION - VAUCLUSE

Cumul 1ère dose
Personnes > 12 ans

% population éligible

Niveau national

408 254

84.6 %

90.6 %

Cumul 2nde dose
Personnes > 12 ans

% population éligible

Niveau national

400 403

83 %

88.8 %

Cumul dose de rappel
Personnes > 18 ans

% population éligible

Niveau national

112 694

23,3 %

25 %

Données Géodes - Santé publique France au 12/12/2021

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

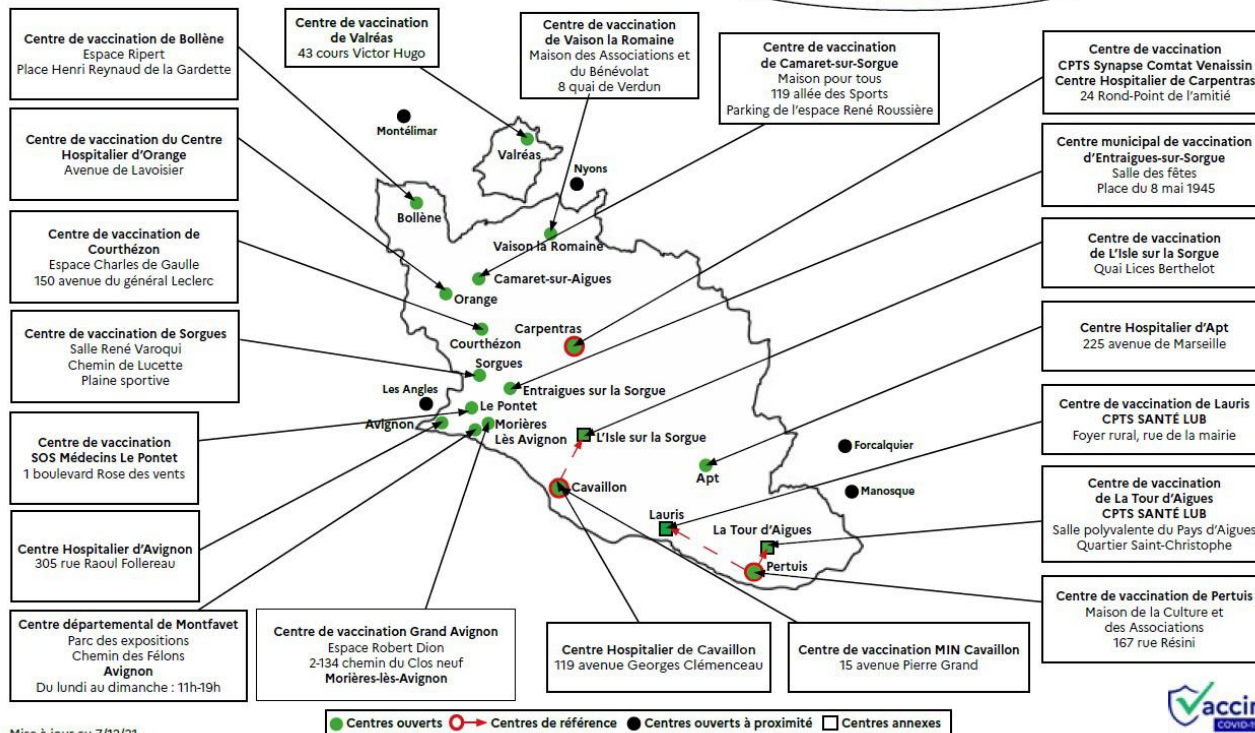
Avec ou sans rendez-vous,
les lieux de vaccination Covid-19
les plus proches sont sur

Santé.fr

Comment se faire vacciner contre la Covid-19 en Vaucluse ?

Dans les centres de vaccination
prise de rendez-vous sur sante.fr

Chez les professionnels de santé
du réseau de ville pratiquant la vaccination Covid-19 :
renseignements et prise de rendez-vous sur
sante.fr



Mise à jour au 7/12/21

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

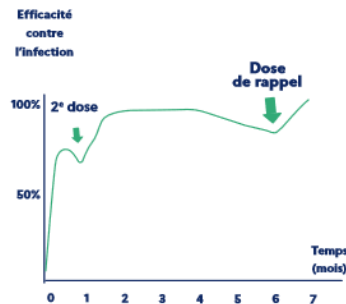
Administration d'une dose de rappel

Avis de la HAS sur le site
[has-sante.fr](https://www.has-sante.fr)

POURQUOI UNE DOSE DE RAPPEL ?

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement, tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus. L'arrivée de nouveaux variants peut également rendre les vaccins un peu moins efficaces.

Pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19, une dose de rappel est donc nécessaire.



Tout savoir sur la dose de rappel :
populations éligibles ...

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/04/avis_has_sur_une_dose_de_rappel_COVID.pdf

Schéma du rappel vaccinal

Qui est concerné ? :

+ de 18 ans ayant un schéma vaccinal initial complet

↓
Dès 5 mois après la dernière dose du schéma initial ou après une infection au COVID-19 (si après vaccination)

↓
Dès 1 mois pour les personnes vaccinées avec Janssen (5 si elles ont déjà reçu une dose additionnelle d'ARN messenger).

↓
Dès 3 mois après la dernière injection pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical.

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
14 décembre 2021

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES



PRÉFET
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Education

- **Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires depuis le 9 décembre** (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24 heures peuvent continuer à aller en classe.
- Les collégiens, à partir de la 6^e, qui disposent d'un schéma vaccinal complet, peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non vaccinés doivent suivre les cours depuis leur domicile durant la période d'isolement.

Loisirs

- **Fermeture des discothèques (ERP de type P) ainsi que les bars-restaurants dansants (ERP de type N avec activité accessoire de type P)** depuis le vendredi 9 décembre, pour une durée de 4 semaines, soit jusqu'au 6 janvier 2022 inclus.
- **Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.**
- **Évènements festifs et conviviaux en extérieur** : Evolution des protocoles, sous le contrôle des préfets.
- **Suspension des cocktails dans les événements organisés en intérieur ; application systématique pour les points de restauration organisés en extérieur.**

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
[gouvernement.gov.fr](https://www.gouvernement.fr)

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Milieu professionnel

- Incitation à **restaurer le télétravail**, 2 à 3 jours par semaine.
- **Limitation des réunions en présentiel.**
- **Report des pots de départ**

Déplacements

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception : les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet, en provenance d'un Etat-membre de l'UE.
- Pour faire face à la propagation du variant Omicron, la classification des pays a évolué avec l'**ajout d'une classification "rouge écarlate"**.

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination

(en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Il est fortement recommandé de ne pas voyager vers les pays « rouges » et « rouge écarlate ».

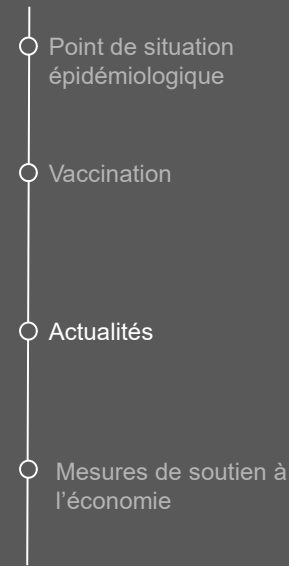
○ Point de situation épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'économie

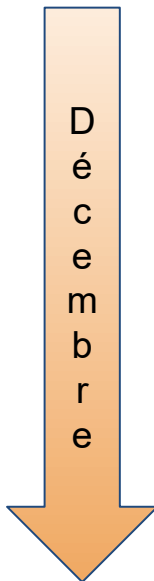
Toutes informations utiles sur le site gouvernement.gouv.fr



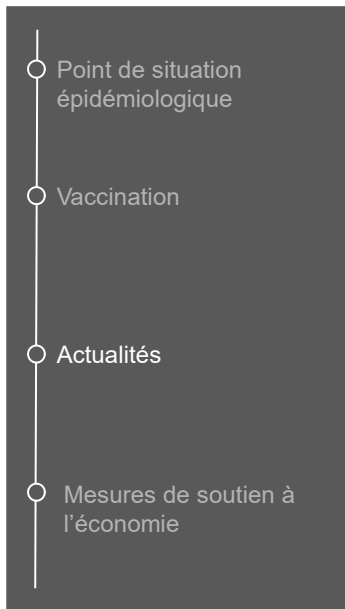
“Fin d’année 2021 : comment concilier les enjeux sanitaires et sociétaux?”

avis du conseil scientifique du 8 décembre 2021

(à retrouver sur le [site du ministère des solidarités et de la santé](#))



- **Renoncer dès à présent aux grands rassemblements collectifs** : “renoncer immédiatement à tout rassemblement collectif en lieu clos où le port du masque n’est pas possible ou approprié au format, en particulier tous les rassemblements avec consommation de boissons et de nourriture”.
- **Limiter les comportements à risques** : “pour les réunions familiales de type Repas de Noël, il est recommandé de limiter le nombre de participants, de s’assurer que les personnes fragiles ont bien reçu leur dose de rappel, d’aérer régulièrement les locaux et de pratiquer un autotest le jour même ou un test antigénique la veille ou le jour même de l’évènement.”
- **Fêtes de fin d’année 2021** : “Pour protéger au mieux les participants à une fête, outre (...) un schéma vaccinal complet, le geste le plus utile consiste, pour tous les participants (...) à se dépister. (...) maintenir une fenêtre ou une porte ouverte au moins 10 minutes par heure ou en permanence si possible pendant l’évènement (...). L’utilisation d’un capteur de CO2 doit être fortement encouragée”.



Événements festifs organisés dans les salles communales

- **Passé sanitaire** obligatoire (idéalement un schéma vaccinal complet + dose de rappel pour les plus fragiles)
- **Dépistage préventif** la veille ou le jour J (tests antigéniques ou auto-tests)
- **Pas de restauration debout** (cocktail, goûter ...)
- **Restauration assise** avec distanciation physique suffisante
- **Limitation du nombre de convives** en fonction de la superficie de la salle
- **Port du masque** obligatoire
- **Absence d'activités dansantes**
- Désignation d'un **réfèrent COVID** + registre
- **Aération** 10 minutes toutes les heures
- Utilisation d'un **capteur de CO2** fortement encouragée

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur



VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER :

CLASSIFICATION FRANÇAISE DES PAYS
SUR LA BASE DES INDICATEURS SANITAIRES AU 8 DÉCEMBRE

COVID-19

Pays* « verts »

Pas de circulation active du virus,
pas de variants préoccupants recensés :

États membres de l'Union européenne ainsi que Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.
S'y ajoutent les pays suivants : l'Australie, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, le Bahreïn, le Canada, la Corée du Sud, les Emirats arabes unis, Hong-Kong, le Japon, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, le Rwanda, le Sénégal, Taïwan, l'Union des Comores, l'Uruguay et le Vanuatu.

Pays « orange »

Circulation active du virus dans des proportions maîtrisées,
sans diffusion de variants préoccupants :

Tous les pays, hors pays « verts » et « rouges ».

Pays « rouges »

Circulation active du virus et présence
de variants préoccupants :

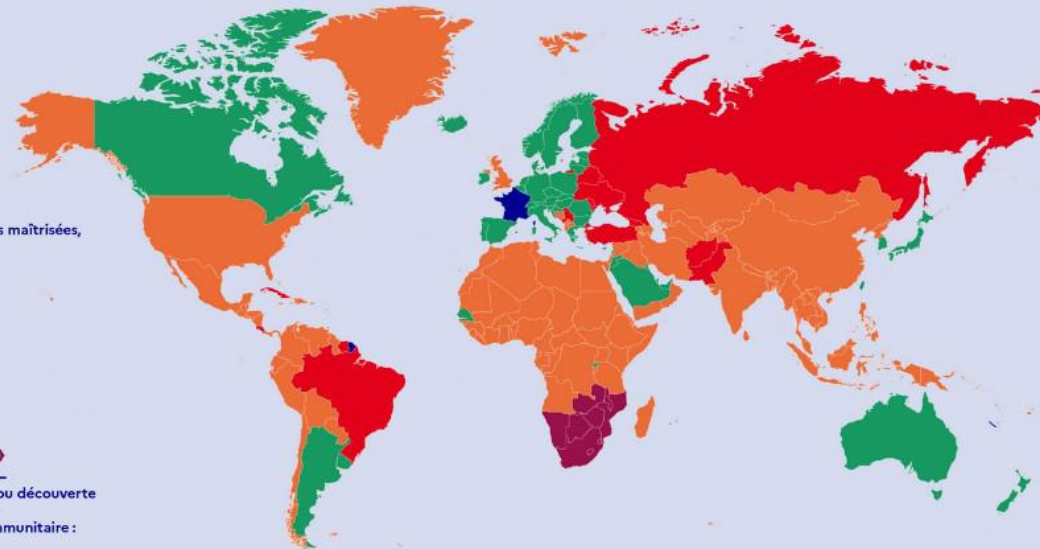
Afghanistan, Biélorussie, Brésil, Costa Rica, Cuba, Géorgie, Ile Maurice, Moldavie, Monténégro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie et Ukraine.

Pays « rouge écarlate »

Circulation particulièrement active du virus et/ou découverte
d'un variant susceptible de présenter un risque
de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire :

Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.

* Pays et territoires.



Toutes informations
utiles sur le site
gouvernement.gouv.fr

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur



Vaccination

Ouverture de la vaccination aux 5-11 ans en situation de vulnérabilité à compter du 15 décembre (Mission de Santé Publique du Centre Hospitalier d'Avignon - utilisation de doses Pfizer pédiatriques).

Ouverture de la campagne de rappel à toute la population adulte de plus de 18 ans, cinq mois après la dernière injection ou infection, depuis le samedi 27 novembre.



Pass sanitaire

A compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur pass sanitaire reste valide.

Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir effectué leur rappel au 15 janvier pour conserver leur pass sanitaire.

Depuis le 29 novembre, **seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24h sont des preuves constitutives du pass sanitaire.**

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
[gouvernement.gov.fr](https://www.gouvernement.fr)

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Gestes barrières



Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les ERP, y compris ceux soumis au « pass sanitaire ».



Il est recommandé d'aérer les pièces 10 minutes toutes les heures.

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
[gouvernement.gov.fr](https://www.gouvernement.fr)

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Toutes informations utiles sur le site gouvernement.gouv.fr



Dose de rappel et pass sanitaire, mode d'emploi

Personnes adultes

Eligibles à la dose de rappel 5 mois après la dernière injection dès le 27 novembre

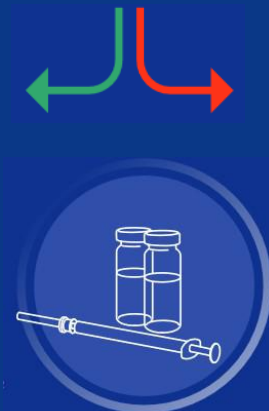
2 mois de délai pour effectuer la dose de rappel



Rappel vaccinal OK

Nouveau QR code généré

+7 jours
le nouveau QR code est valide *



Pas de rappel vaccinal

QR code invalide*
Le pass sanitaire n'est plus valable



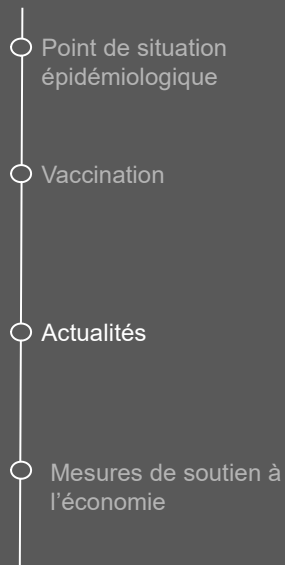
Applicable au **+ 65 ans** à compter du **15 décembre 2021**

Applicable au **+ 18 ans** à compter du **15 janvier 2022**

La durée de validité des **tests PCR et antigéniques** est **réduite à 24 heures** depuis le **29 novembre 2021**



*L'ancien QR code s'affichera comme invalide en cas de contrôle au titre du pass sanitaire sur le territoire français



Arrêté préfectoral du **29 novembre 2021** (applicable jusqu'au 22 décembre) :

❖ **renforcement des mesures sanitaires :**

1/ **Obligation du port du masque :**

- **en extérieur** pour toute personne de onze ans et plus **dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics**, dès lors que la distanciation physique d'au moins 2 mètres entre 2 personnes ne peut-être respectée (III de l'article 1er du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié).
- **dans les cours de récréation** des écoles élémentaires de l'ensemble du département pour toutes les personnes de plus de six ans.

2/ **Interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique.**

Sur les buvettes / dégustations de plein air / fêtes viticoles ...etc : cette interdiction n'est plus valable dès lors que la zone concernée est barrière et soumise au pass sanitaire.

3/ **Dérogation du pass sanitaire pour les restaurants routiers**

Réglementation



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

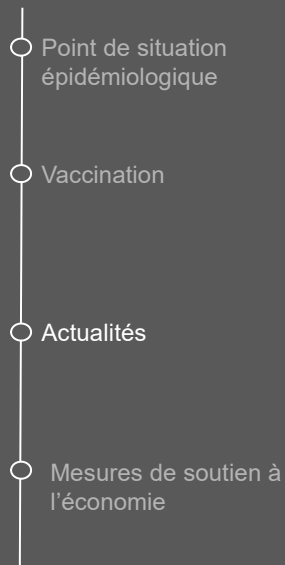
○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
14 décembre 2021

ACTUALITÉS ÉDUCATION NATIONALE

académie
Aix-Marseille 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse





Éducation Nationale
Nouveau protocole

- ❖ A compter du 9 décembre 2021, tous les départements passent au niveau 3 / orange du protocole sanitaire dans les écoles élémentaires.

NIVEAU 3

Doctrine d'accueil

- Cours en présentiel en école primaire
- Cours en présentiel au collège
- **Hybridation au lycée selon le contexte local**

Protocole sanitaire

- **Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains**
- **Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire**
- **Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré**
- **Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas**

Activités physiques et sportives

- **Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation**

Toutes précisions utiles sur le [site de l'éducation nationale](https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses)

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
14 décembre 2021

ACTUALITÉS SANITAIRES

Je suis cas contact Covid, que faire ?

- Vous avez passé du temps avec une personne **positive à la Covid** ?
- Vous avez été contacté(e) par l'**Assurance Maladie** ?
- Vous avez reçu une notification « Exposition à risque » de l'application **TousAntiCovid** ?

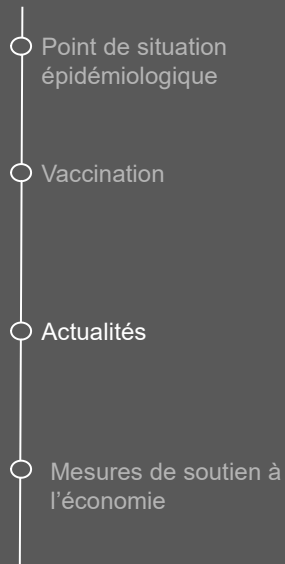
Pour répondre à toutes ces questions,
consultez le site [Mes conseils COVID](https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/cas-contact-a-risque.html) du Ministère de la santé et des solidarités

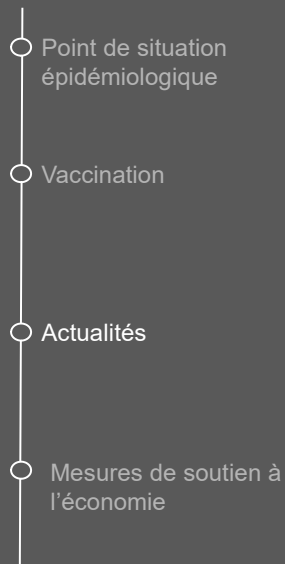
<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/cas-contact-a-risque.html>

Vous pouvez également consulter [cette infographie](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_personne_contact.pdf) du même ministère

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_personne_contact.pdf

Cas contact
Que faire ?





Covid-19 : réagir en cas de contamination dans l'entreprise

Tous les acteurs de l'entreprise sont invités à coopérer avec les autorités sanitaires pour faciliter la recherche de personnes contacts et lutter contre la progression de l'épidémie.

Découvrez les [obligations de l'employeur](#) en cas de contamination dans l'entreprise.

Cette page a été rédigée à partir du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 ainsi que du guide employeur associé.

<https://code.travail.gouv.fr/information/covid-19-reagir-en-cas-de-contamination-dans-lentreprise-pr-otocole-national>

Au travail

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

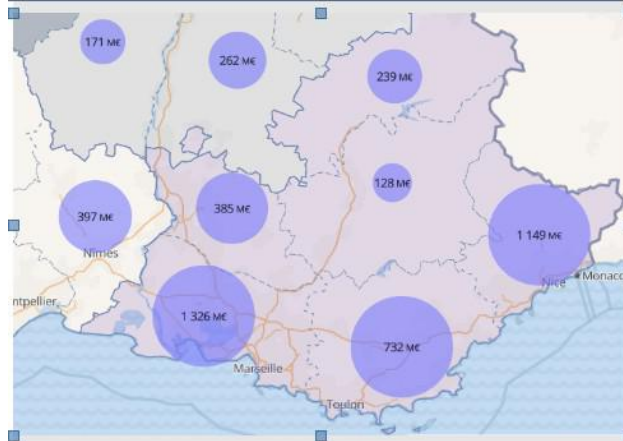
Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
14 décembre 2021

MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Fonds de solidarité

Fonds de solidarité

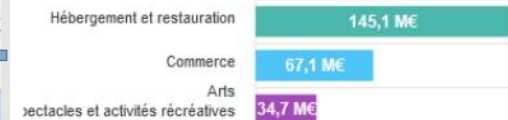


montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
3 959,83 M€	1 152 587	211 305

FDS PACA

FDS VAUCLUSE

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
385,38 M€	121 596	23 373



ventilées par classes d'effectifs (en M€) (uniquement entreprises affiliées au régime général)



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Report d'échéances fiscales en Vaucluse

Données actualisées au 26/08/2021

Montant : 10,17 M€ nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€	60 % du total
Construction	: 1,4 M€	
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€	

Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse

Données actualisées au 29/10/2021

Montant : 1 063,59 M€ nombre : 8 072 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

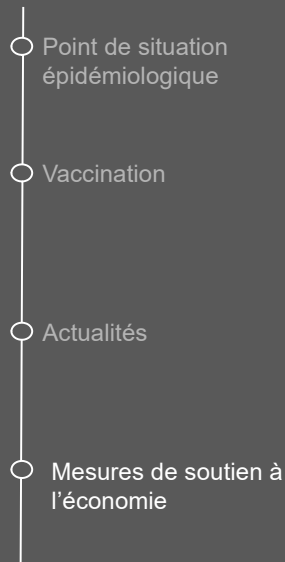
Commerce	: 300,4 M€
Construction	: 95,1 M€
Hébergement / Restauration	: 87,1 M€

Report d'échéances fiscales

Prêts garantis par l'État

Synthèse des aides en Vaucluse

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	145,1	37,7%	87,1	8,2%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	234,3	15,9%
Commerce	67,1	17,4%	300,4	28,2%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	373,6	25,4%
Construction	5,5	1,4%	95,1	8,9%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	104,9	7,1%
Toutes activités	385,38		1 063,59		10,17		11,11		1 470,25	



Dispositif “ Coûts fixes rebond”

Décret n°2021-1430 du 3 novembre 2021
(JORF du 04/11/2021)

Aide “Nouvelle entreprise rebond”

Décret n°2021-1431 du 3 novembre 2021
(JORF du 04/11/2021)

Il est institué une aide "**coûts fixes rebond**" qui prend la suite du fonds de solidarité et de l'aide « coûts fixes » instaurée par le décret du 24 mars 2021 et une aide "**nouvelle entreprise rebond**" qui prend la suite du fonds de solidarité et de l'aide "coûts fixes nouvelle entreprise", instaurée par le décret du 16 juillet 2021

La FAQ et les différentes attestations sont en cours de mise à jour et seront mises à disposition sur le site impots.gouv.fr pour l'ouverture des formulaires programmée la semaine du 29 novembre 2021.

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Dispositif " Coûts fixes rebond"

Décret n°2021-1430 du 3 novembre 2021
(JORF du 04/11/2021)

Entreprises éligibles

- soit avoir été créées avant le 1^{er} janvier 2019 et avoir subi une interdiction d'accueil du public de façon ininterrompue au moins un mois au cours de la période éligible, soit être une entreprise dite S1 et S1bis (y compris les magasins de vente des centres commerciaux fermés et les commerces de détail des stations dites de montagne) ;

et justifier d'une perte de CA d'au moins 50 % et d'un EBE coûts fixes négatif.

Articulation avec l'aide coûts fixes existante

L'aide « coûts fixes rebond » prend la suite du fonds de solidarité et de l'aide coûts fixes instaurée par le décret du 24/03/2021.

Par rapport à l'aide coûts fixes existante, elle comporte néanmoins des modifications sur les points suivants :

- suppression de la condition de CA de référence minimal d'1 M€ d'euros mensuel / 12 M€ d'euros annuel ;
- ajout d'une **condition de CA minimal en octobre 2021 de 5% du CA de référence** ;
- **suppression de la condition d'avoir préalablement touché le fonds de solidarité** ;
- le calcul du montant de l'aide est effectué sur la totalité de la **période janvier - octobre 2021**.

Précisions :

Le montant des aides coûts fixes éventuellement versées doit être déduit du montant de l'aide "coûts fixes rebond". Le montant devant figurer dans le formulaire en ligne sur l'espace professionnel devra être retraité du montant des aides déjà perçues.

Cette demande sera à déposer entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier 2022.

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Aide "Nouvelle entreprise rebond"

Décret n°2021-1431 du 3 novembre 2021
(JORF du 04/11/2021)

Entreprises éligibles

Les critères d'éligibilité restent les mêmes que pour l'aide "coûts fixes rebond", exception faite de la date de création de l'entreprise, car sont éligibles à ce dispositif les entreprises créées entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2021. Les aides versées au titre de ce dispositif sont en revanche plafonnées à 1,8 M€.

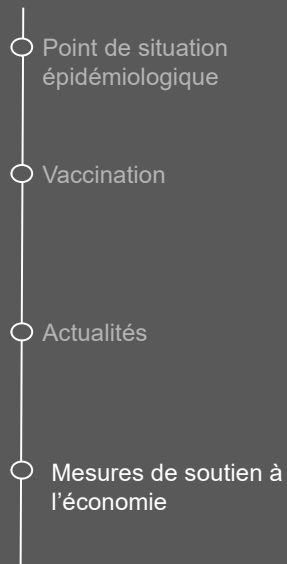
Articulation avec l'aide coûts fixes existante

L'aide « nouvelle entreprise rebond » prend la suite du fonds de solidarité et de l'aide "coûts fixes nouvelle entreprise", instaurée par le décret du 16 juillet 2021.

Précisions :

Le montant de l'aide coûts fixes éventuellement versé au titre de la période semestrielle du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 doit être déduit du montant d'aide "nouvelle entreprise rebond". Le montant devant figurer dans le formulaire en ligne sur l'espace professionnel devra être retraité du montant des aides déjà perçues.

Cette demande est à déposer entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier 2022.



Dispositif “ Loyer et charges locatives ”

Décret n°2021-1488
du 16 novembre 2021
(JORF du 17/11/2021)

Il a été instaurée une aide aux loyers ou redevances et charges de certains commerces de détails et services interdits d'accueil du public pour les mois de février à mai 2021 et qui n'ont pas pu totalement être couverts par les aides du fonds de solidarité et de l'aide aux coûts fixes

Les demandes pourront être déposées à compter de la semaine du 29 novembre 2021 jusqu'au 28 février 2022. Passé ce délai les demandes seront rejetées.

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Dispositif “ Loyer et charges locatives ”

Décret n°2021-1488
du 16 novembre 2021
(JORF du 17/11/2021)

DISPOSITIF « LOYERS ET CHARGES LOCATIVES »

Le dispositif vise à compenser les loyers ou redevances et charges des établissements interdits d'accueil du public pour les mois de février à mai 2021 et qui n'ont pas pu totalement être couverts par les aides du fonds de solidarité et de l'aide aux coûts fixes.

Le montant de l'aide, **calculée mensuellement**, correspond au montant de ces loyers ou redevances et charges, duquel sont soustraits les aides précitées, le résultat lié au surcroît d'activité en ligne et l'éventuelle indemnisation garantie par des assurances.

L'aide doit être déposée en une seule fois, de façon dématérialisée, pour toutes les périodes au titre desquelles elle est demandée. Le guichet sera ouvert la semaine du 29 novembre 2021 jusqu'au 28 février 2022.

1 - Les entreprises éligibles

• Les entreprises éligibles doivent remplir une série de conditions :

- justifier d'au moins une activité éligible durant le mois pour lequel elle demande l'aide (la liste des activités éligibles figure à l'annexe 1 du décret) ;
- n'avoir fait l'objet d'aucun arrêté pris par le préfet de département ordonnant la fermeture de l'entreprise ;
- avoir été créées avant le 31 janvier 2021 ;
- ne faire l'objet d'aucune procédure de liquidation judiciaire au premier jour de ses périodes éligibles.

• Les entreprises éligibles ont des loyers et charges locatives qui n'ont pas pu être totalement couverts par d'autres aides et sont dans l'une des situations suivantes :

- soit elles n'ont pas perçu le fonds de solidarité ou, pour les entreprises réalisant plus d'un million de chiffre d'affaires mensuel, l'aide aux coûts fixes ;
- soit elles ont perçu le fonds de solidarité et, pour les entreprises de plus d'un million d'euros, l'aide aux coûts fixes, mais les plafonds (200 000 € pour le FDS ou 10 millions d'€ pour l'aide « coûts fixes ») ont été saturés.